

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le 19 décembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2024

Objet
N° 24/09/09
Subvention Fonds Vert 2025
*
Travaux de gros entretien - reconstruction de l'éclairage public

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY

Représentés

Absents excusés

Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°24/05/04 du 2 août 2024 concernant l'approbation de travaux de gros entretien / reconstruction de l'éclairage public ayant pour vocation la maîtrise des durées d'allumage et de la puissance de l'éclairage et le remplacement des luminaires dont l'efficacité énergétique est insuffisante.

Le coût d'ensemble de la première tranche de cette opération est évalué à 30 222.82€ TTC, avec une participation financière de la commune s'élevant à 17 820.32€ et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE de 3% du montant de la dépense, soit 906.68€, concernant les frais généraux.

Dans ce contexte, et considérant l'obligation pour le budget communal de recourir à des financements extérieurs afin de pouvoir mener ce projet à bien, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre de la subvention Fonds Vert 2025 avec le plan de financement ci-après :

DÉPENSES

Principaux postes de dépenses	Montant HT
	TVA non récupérable
Dépenses d'investissement	
Travaux	17 820€
TOTAL	17 820€

Ressources (origine du financement)	Type d'aide		
Fonds Vert		14 256€	80%
Autofinancement (emprunt banque territorial)		3 564€	20%
TOTAL GENERAL		17 820€	100%

Conscient que cette demande de subvention Fonds Vert 2025 pose à l'Etat une analyse particulière, le taux demandé est un taux maximum.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans la cadre de la subvention Fonds Vert 2025 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Le Maire,
Jeremy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 27/12/2024
Télétransmis en Préfecture le : 27/12/2024
Notifié ou publié le : 27/12/2024

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches